

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

Vote :

POUR 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'an deux mil dix-neuf, le vingt neuf octobre, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle GASSELIN, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 22 octobre 2019

PRESENTS : Mme Isabelle GASSELIN, Maire, Messieurs Pascal COLART, Gérard GATESOUBE, Eric SICAULT adjoints au Maire et Mme VIALE Stéphanie, adjointe au Maire.

Mesdames Karine BOURGOIN, Isabelle ROUSSEAU et Nadine GAGNEBIEN, conseillères municipales.

ABSENTS: Mesdames Pierrette DUPRÉ (Pouvoir à Mme GASSELIN), Maria-Victoria DUGAND, Mme Evelyne BERNOS conseillères municipales et M. Nicolas DUPIN, conseiller municipal.

Secrétaire : M. Pascal COLART

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE, FORMULEE PAR LA SOCIETE SCCV SB LOG POUR L'EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE A SALBRIS

Madame le Maire rappelle l'ouverture le 2 septembre dernier de l'enquête publique unique relative aux incidences éventuelles sur l'environnement du projet présenté par la société SCCV SB LOG en vue de l'exploitation d'un entrepôt logistique SEVESO, seuil haut, à SALBRIS sur l'ex GIAT group A, pour une durée de 6 semaines.

Elle explique que le dossier d'enquête publique ainsi que les registres ont été mis à la disposition et à la consultation du public en mairie de LA FERTE-IMBAULT, SELLES-SAINT-DENIS et SALBRIS pendant toute la durée de l'enquête, à savoir du 2 septembre au 14 octobre.

Selon les dispositions de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le Préfet demande l'avis des conseils municipaux des communes intéressées par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Par conséquent, Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers de donner leur avis sur le dossier d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

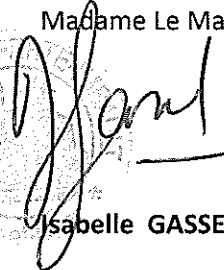
Accusé de réception en préfecture
041-214100844-20191031-63-29-10-19-DE
Date de télétransmission : 31/10/2019
Date de réception préfecture : 31/10/2019

DECIDE

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur la demande formulée par la société SCCV SB LOG pour l'exploitation d'un entrepôt logistique SEVESO seuil haut sur la commune de SALBRIS,
- **D'INTERDIRE** la traversée de la Commune aux camions et poids lourds pour se rendre ou sortir de ce site,
- **D'AFFICHER** la présente délibération au sein de la Mairie de LA FERTE-IMBAULT pendant 2 mois.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Madame Le Maire,



Isabelle GASSELIN